

## Sur quel territoire ?



## Vous êtes intéressé ?

**Caroline BUROSSE**  
Technicienne-Coordnatrice  
de l'Aide Psycho-Sociale à l'Aidant  
(TC APSA)

 **07.71.72.14.83**

du lundi au vendredi  
de 9h00 à 17h00



Il faut résider sur les communautés  
des communes  
*Lacq-Orthez et Béarn des Gaves*  
pour bénéficier du service.

## A quel prix ?

Pour l'usager :  
50 € pour 24 heures.



Ce dispositif est financé par l'Agence  
Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.



[centrederessources64@gmail.com](mailto:centrederessources64@gmail.com)



Établissements de Coulomme  
14 Rue Yan Dou Sabalot  
64390 SAUVETERRE DE BEARN



Centre de Ressources  
BEARN-ADOUR



Association d'Action Sanitaire et Sociale Sud Aquitaine - SIRET : 782.101.687.00013 - 262 route de Balhadre - 40410 MOUSTEY - Impression par nos soins - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



# Relayage à domicile



Avec le soutien de  
l'Agence Régionale de  
Santé Nouvelle-  
Aquitaine



## Le relais à domicile, qu'est-ce que c'est ?

Le baluchonnage est un service innovant à domicile 24h/24, de 1 à 5 jours, pour toute personne malade et/ou en perte d'autonomie sans critère d'âge et de pathologie.

Des personnes qualifiées et formées d'un service d'aide à domicile assurent le dispositif au domicile en l'absence de l'aidant.

Les proches aidants ont besoin de temps et de répit mais ne peuvent parfois se l'accorder, faute de relais. Grâce au relayage à domicile, les risques d'épuisement des proches ainsi que les placements en urgence des personnes dont ils s'occupent pourront être évités.

## Pour qui ?

Le relais à domicile est une solution parfaite pour les proches aidants qui désirent être libérés de manière temporaire de leur rôle, pour prendre du répit ou s'acquitter d'obligations d'ordre personnel ou professionnel en toute sérénité.

Le relais est complémentaire aux interventions et services existants.



## Quelles activités pour mon proche ?

Les habitudes de vie de la personne aidée sont maintenues lors du relais, les soins et aides au domicile qui existent déjà auprès d'elle restent en place.

Activités possibles pendant le relais :

- La surveillance continue de la personne,
- La préparation et la prise des repas,
- L'aide au lever, au coucher, à l'habillage et à l'hygiène,
- L'aide dans les déplacements, les transferts, les courses ...
- La compagnie, la stimulation ...

## Comment ça marche ?

- 1 -

Toute intervention est précédée par une visite à domicile de Caroline BUROSSE, TC APSA du Centre de Ressources Béarn-Adour. Le fonctionnement du dispositif vous est expliqué et le recueil des habitudes de vie est établi.



Un planning d'intervention vous est proposé avec un contrat de prestation et une visite du personnel intervenant avant le dispositif.

- 2 -

Un premier relayeur passe au minimum une heure avant le début du relais en compagnie du proche aidant et de la personne aidée. Le proche aidant quitte ensuite le domicile et les professionnels prennent le relais auprès de la personne à accompagner.



- 3 -

A la fin du dispositif, la famille peut regarder le journal d'accompagnement et peut remplir le questionnaire de satisfaction.



En fonction des problématiques relevées par les professionnels avant et pendant le relais, le proche aidant peut être invité à reprendre contact avec la TC APSA pour ajuster le plan d'aide à domicile si c'est possible.